



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpeix.org

www.mvtpeix.org

---

## DECLARATION

---

### Vote de la France pour l'admission de la Palestine à l'ONU

**Après le vote favorable de la France au conseil de sécurité de l'Onu pour l'admission de la Palestine comme Etat membre de plein droit de l'ONU, la France doit reconnaître de manière immédiate et unilatérale l'Etat de Palestine comme l'ont déjà fait 143 Etats.**

Dans une lettre ouverte en date du 12 avril 2024, le Mouvement de la Paix avait déjà réitéré sa demande auprès du président de la République pour que la France reconnaisse la Palestine et contribue, en tant que membre permanent du conseil de sécurité, à faire aboutir cette reconnaissance prévue par le droit international depuis 1947.

C'est pourquoi Le Mouvement de la paix ne peut que se réjouir du vote de la France au conseil de sécurité de l'ONU, le 18 avril 2024, en faveur de l'admission de la Palestine comme membre de plein droit de l'ONU.

Le Mouvement de la Paix porte une appréciation positive sur les termes ci-après employés par la représentante permanente adjointe de la France auprès des Nations unies qui a déclaré que « *La France remercie l'Algérie d'avoir proposé cette résolution, en faveur de laquelle elle a voté. Il est temps de parvenir à un règlement politique global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux Etats, la seule à même de répondre aux besoins de sécurité de long terme d'Israël, ainsi qu'aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État. Comme le Président de la République l'a rappelé, la France n'a pas de tabou sur cette question. C'est dans ce contexte, à l'initiative de l'Algérie, que nous sommes favorables au rehaussement du statut de la Palestine à l'ONU et à son admission comme membre de plein droit.* ».

**Cette déclaration doit être suivie d'actes concrets notamment la reconnaissance immédiate et unilatérale de l'Etat de Palestine par la France comme l'ont déjà fait 143 Etats, c'est-à-dire 75 % des Etats membres de l'Assemblée Générale de l'ONU.**

Le projet de résolution présenté par l'Algérie a reçu 12 voix pour, **1 seule voix contre (Etats-Unis)** et 2 abstentions (Royaume-Uni et Suisse).

Le Mouvement de la Paix déplore qu'une fois de plus les USA opposent leur veto au droit des Palestiniens à disposer d'un État.

**Le Mouvement de la Paix appelle les citoyennes et citoyens à signer la pétition exigeant que la France reconnaisse l'Etat de Palestine, [en utilisant ce lien](#).**

*Le Mouvement de la Paix  
Paris, le 19 avril 2024*